

Formations Nouveau règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation

« Partageons plus qu'un savoir, notre expérience »

Anticipez et maîtrisez votre nouvelle communication financière grâce à nos modules d'une demi-journée ou une journée, adaptés à vos besoins.

Renseignements & inscriptions

De nombreuses sessions sont programmées sur toute la France :
retrouvez les dates et lieux dans le calendrier joint ou sur kpmgacademy.fr

The map shows France divided into several regions, each with a contact person and their details:

- PARIS & CENTRE**
Lydia Amouchas
01 55 68 66 41
lamouchas@kpmg.fr
- NORD**
Catherine Le-Banner
03 20 20 67 89
clebanner@kpmg.fr
- NORMANDIE ET DFA**
Aurèle El Mouhssine
02 14 37 56 07
aelmouhssine@kpmg.fr
- EST**
Alexandra Joho
03 90 22 06 28
ajoho@kpmg.fr
- Auvergne Rhône Alpes Bourgogne Franche Comté**
Jean-Philippe Oyselet
04 37 64 75 35
joyselet@kpmg.fr
- SUD-EST**
Emilie Vieira
04 96 20 53 11
emilievieira@kpmg.fr
- OUEST**
Alexandre Demars
02 28 24 11 49
ademars@kpmg.fr
- SUD-OUEST**
Marie Pierre Isaert
05.59.57.59.57
misaert@kpmg.fr

Regions also labeled on the map: NORMANDIE, NORD, PARIS & CENTRE, EST, RHÔNE-ALPES, AUVERGNE, BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ, SUD-OUEST, SUD-EST, DFA, GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE.

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637



Nouveau règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation

INFORMATIONS

DUREE

1/2 journée (4 heures)

PRIX

495 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATE ET LIEU

Consultez les sessions programmées en région (page 5)

ANIMATEUR

Expert Conseil KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637

CONTENU

PRÉREQUIS

Entités ne recevant pas de libéralité, ni ne faisant appel public à la générosité

PUBLIC CONCERNE

- Dirigeants, trésoriers et administrateurs d'associations et fondations
- Directeurs financiers et responsables comptables d'associations et fondations

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions du nouveau règlement comptable (n° 2018-06)
- Comprendre les enjeux comptables, financiers et réglementaires
- Appréhender les enjeux en termes d'organisation et de gouvernance

DEMARCHE PEDAGOGIQUE ET DOCUMENTATION REMISE

- Alternance d'apports techniques et de cas pratiques
- Partage d'expériences animateurs / participants
- Remise d'un document de synthèse pédagogique à chaque participant
- Evaluation des connaissances par un quiz

PROGRAMME

Anticipez et maîtrisez votre nouvelle communication financière !

INTRODUCTION

- Contexte, champ et date d'application
- Présentation générale du règlement
- Traitement du changement de méthode comptable

DISPOSITIONS GENERALES DU NOUVEAU REGLEMENT

- Actifs : définition et conditions d'inscription
- Fonds propres
- Fonds dédiés
- Titres associatifs
- Cotisations, dons, mécénat et parrainage
- Aides financières reçues et versées
- Subventions et concours publics
- Contributions volontaires en nature et prêt à usage

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET CONTENU DE L'ANNEXE

- Bilan et compte de résultat
- Informations en annexe



Nouveau règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation (1/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 journée (7 heures)

PRIX

795 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATE ET LIEU

Consultez les sessions programmées en région (page 5)

ANIMATEUR

Expert Conseil KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637

CONTENU

PRÉREQUIS

Entités recevant des libéralités et/ou faisant appel public à la générosité

PUBLIC CONCERNE

- Dirigeants, trésoriers et administrateurs d'associations et fondations
- Directeurs financiers et responsables comptables d'associations et fondations
- Directeurs du mécénat et des libéralités

OBJECTIFS

- Maîtriser les dispositions du nouveau règlement comptable (n° 2018-06)
- Comprendre les enjeux comptables, financiers et réglementaires
- Appréhender les enjeux en termes d'organisation et de gouvernance

DEMARCHE PEDAGOGIQUE ET DOCUMENTATION REMISE

- Alternance d'apports techniques et de cas pratiques
- Partage d'expériences animateurs / participants
- Remise d'un document de synthèse pédagogique à chaque participant
- Evaluation des connaissances par un quiz

PROGRAMME

Anticipez et maîtrisez votre nouvelle communication financière !

INTRODUCTION

- Contexte, champ et date d'application
- Présentation générale du règlement
- Traitement du changement de méthode comptable

DISPOSITIONS GENERALES DU NOUVEAU REGLEMENT

- Actifs : définition et conditions d'inscription
- Fonds propres
- Fonds dédiés
- Titres associatifs
- Cotisations, dons, mécénat et parrainage
- Aides financières reçues et versées
- Subventions et concours publics
- Contributions volontaires en nature et prêt à usage

TRAITEMENT DES LEGS ET DONATIONS

- Définitions et faits générateurs des enregistrements comptables
- Règles d'évaluation et de comptabilisation (avec schémas d'écritures)
- Mécanisme des fonds reportés pour les biens destinés à être cédés
- Conséquences lors de la 1^{ère} application du nouveau règlement
- Donations temporaires d'usufruit



Nouveau règlement comptable des associations, fondations et fonds de dotation (2/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 journée (7 heures)

PRIX

795 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATE ET LIEU

Consultez les sessions programmées en région (page 5)

ANIMATEUR

Expert Conseil KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

PROGRAMME

(suite)

SPECIFICITES DES ENTITES FAISANT APPEL PUBLIC A LA GENEROSITE

- Contexte et entités concernées
- Compte de résultat par origine et destination
- Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)
- Tableau de variation des fonds propres

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ET FONDS DE DOTATION

- Fondations, fondations d'entreprise, fondations abritantes et abritées
- Fonds de dotation

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET CONTENU DE L'ANNEXE

- Bilan et compte de résultat
- Informations en annexe

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637



Villes	Sessions ½ journée	Sessions 1 journée
Albi	21 novembre	
Amiens	19 septembre	
Arras / St Laurent Blangy	15 octobre	
Besançon	5 septembre	
Bordeaux / Mérignac	12 septembre	12 septembre
Castres	8 octobre	
Epinal	15 octobre	15 octobre
Hérouville St Clair	19 septembre	
Le Havre	24 septembre	
Lille / Marcq-en-Barœul	26 septembre 19 novembre 12 décembre	
Marseille	7 octobre	7 octobre
Metz	12 septembre	12 septembre
Montpellier	17 septembre 15 octobre	17 septembre 15 octobre
Nancy	1 ^{er} octobre	1 ^{er} octobre
Nice	16 octobre	16 octobre
Paris	19 septembre 10 octobre 7 novembre 3 et 5 décembre	10 octobre 3 décembre
Pau	12 septembre	12 septembre
Perpignan	14 novembre 12 décembre	14 novembre 12 décembre
Reichstett	17 août 17 septembre	17 septembre
Reims	17 septembre	17 septembre
Rodez	10 octobre 19 novembre	
Rouen / Bois Guillaume	17 septembre	
Saint-Lô	17 septembre	
Toulouse / Labège	15 octobre 3 décembre	15 octobre 3 décembre
Troyes	24 octobre	

Pour savoir si d'autres sessions vont être programmées dans votre ville ou organiser cette formation en intra, contacter votre conseiller régional (voir contacts ci-joint)

